



Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 248-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE NO 248

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 248-3 modifiant le règlement d’affichage numéro 248;

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une séance régulière tenue le 10 octobre 2006, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 248-3 et intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’AFFICHAGE N° 248 AUX FINS DE CHANGER CERTAINES NORMES D’AFFICHAGE DANS LA ZONE C04-420. »

- Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **30 OCTOBRE 2006, à 19h00**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet;
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne la zone C04-420, laquelle est délimitée schématiquement comme suit : à l'ouest par la limite municipale avec Ville de l'Île-Perrot, au nord par le boul. Don-Quichotte, à l'est par la rue Antoine-Hénault, au sud par la future avenue Forest.



Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 18 octobre 2006.

Jacques Robichaud, avocat
Greffier

/vc